



Pourquoi faire un bilan de compétences ? Vous hésitez à vous engager dans la démarche ?

Voici trois bonnes raisons qui devraient vous aider à prendre votre décision:

Le bilan de compétences constitue une base solide pour :

- donner une **nouvelle orientation à sa vie professionnelle** : préparer une reconversion, créer ou reprendre une entreprise, définir un projet de formation...
- faire le **point sur son parcours** : repérer ses compétences, se situer sur le marché de l'emploi, anticiper les évolutions professionnelles, clarifier un projet...
- **dynamiser sa carrière** : optimiser sa recherche d'emploi, professionnaliser son parcours, négocier sa fin de carrière...

Il vous permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (art. L.6313-1 du Code du travail).

NB: Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L

1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

A qui s'adresse t'il?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé
- les demandeurs d'emploi
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...)

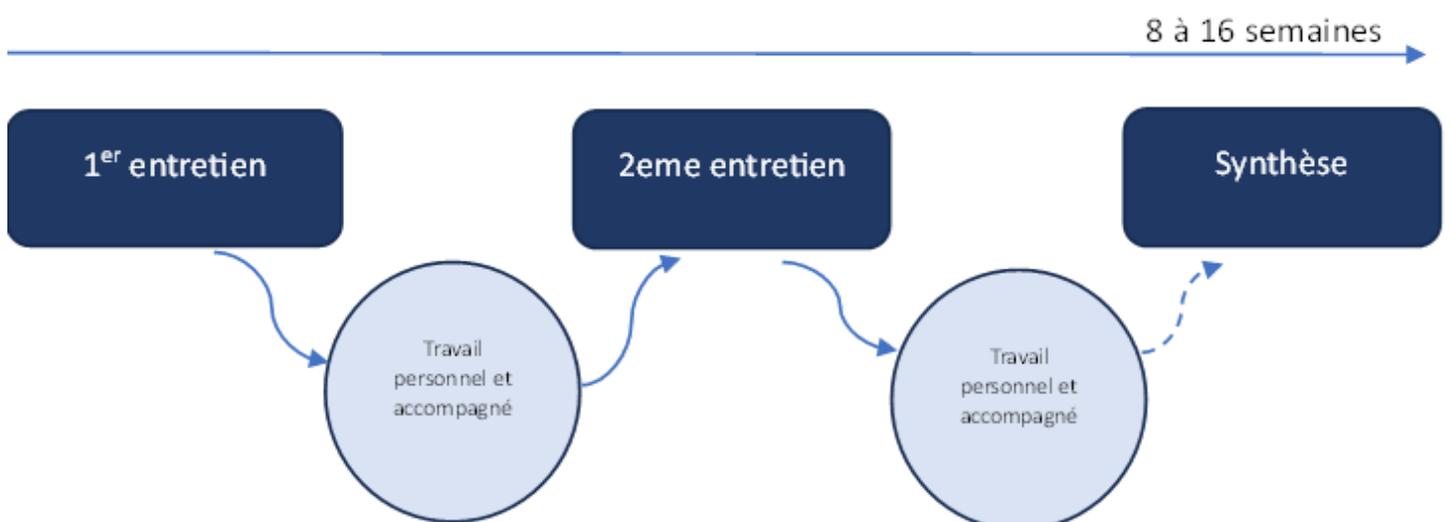
Un bilan de compétences peut-être préconisé à l'occasion d'un conseil en évolution professionnelle (CEP)

Que vous apporte t-il?

Tout d'abord, une meilleure **connaissance de soi** car le bilan de compétences implique une démarche d'introspection et d'analyse objective de vos **compétences**. Le bilan de compétences aboutit aussi à une meilleure **connaissance de l'environnement** et des **possibilités professionnelles** qui vous sont offertes.

Et c'est la concrétisation d'un projet :

- **réaliste** : qui prend en compte votre potentiel
- **réalisable** : qui s'articule avec les contraintes et les opportunités du marché



Comment ça se passe ?

Après un entretien préalable d'information, gratuit et non engageant, le bilan se déroule en 24 heures et comporte trois phases* :

<u>Phase préliminaire</u>	<u>Phase d'investigation</u>	<u>Phase de conclusion</u>
<p>Pour définir et analyser vos besoins ; vérifier la pertinence de l'engagement dans cette démarche ; vous informer sur le déroulement, les méthodes, les techniques et le financement.</p> <p>Article 6313-4-1°</p>	<p>Pour identifier vos compétences, aptitudes et potentiels au travail ; repérer vos valeurs, motivations, attentes et intérêts professionnels ; analyser les aspects de votre personnalité, vos comportements et attitudes au travail ; identifier des perspectives d'évolution. Article 6313-4-2°</p>	<p>Pour dresser le bilan des atouts et points de vigilance au regard des pistes étudiées ; élaborer un plan d'actions pour mettre en œuvre le ou les projet(s) ; restituer le document de synthèse.</p> <p>Article 6313-4 3°</p>

+ un **entretien de suivi, 6 mois** après la fin du bilan

** Les étapes détaillées et leurs objectifs sont consultables sur demande.*

Modalités pédagogiques

Chez Cap&Sens, le bilan de compétences alterne entretiens individuels de 2 heures en moyenne et périodes de travail personnel. Afin de maintenir une dynamique dans la démarche de bilan, les rendez-vous ont lieu tous les 10 à 15 jours, en moyenne. Le travail accompagné entre 2 séances est consacré à la recherche d'informations sur les métiers et le marché et/ou au travail de réflexion à partir des supports du bilan.

Rendez-vous en présentiel ou à distance possible (via Teams)

Pourquoi choisir Cap&Sens pour votre accompagnement ?

Un accompagnement personnalisé

Une seule et même conseillère tout au long de la démarche

Entretiens individuels

Outils pour guider votre réflexion (guides, questionnaires,...)

Etapas adaptables et modulables en fonction de vos objectifs

Réseau de professionnels pour vos démarches

Des conseillères spécialisées, toutes psychologues du travail:

Professionnelles de l'accompagnement, diplômées en psychologie du travail et spécialisées dans l'accompagnement des parcours et transitions professionnelles, expérimentées, formées en permanence à l'écoute active, à l'aide à la décision, à l'explicitation des compétences, aux nouveaux outils et méthodes, et qui développent une posture réflexive sur leur activité.

Nos engagements

Code de déontologie des psychologues

Respect de l'individu et de la confidentialité

Une écoute de qualité dans un climat de confiance

Flexibilité des horaires d'accueil

Document de synthèse confidentiel remis à vous uniquement

Aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (nous contacter)

 **Modalités et délai d'accès:** nous contacter. Entretien préalable d'information **gratuit et sans engagement** possible sous une semaine environ (durée d'1h).

Comment financer votre bilan de compétences et quels sont les tarifs?

- En utilisant votre CPF:
 - 12h de face à face (24h): 1800€
 - 16 h de face à face (24h) : 2000€
 - 14 h d'entretiens en visio (24h) : 1900 €
- Financement entreprise: 16h de face à face (24h): 2200 €
- Financement personnel: 12h de face à face (24h): 1400 €

Cap&Sens 19 boulevard de l'industrie 49000 Ecoflant (proche Angers).

07.57.57.61.28

www.cap-sens.fr

c.lesage@cap-sens.fr

Plan d'accès



- Accès en voiture avec parking privé
- Accès en bus: ligne 12 direction Ecoouflant, arrêt Chabolais
- Interphone devant le bâtiment
- Bureaux au premier étage avec accès par ascenseur, accès PMR et PSH